

RCS : BESANCON

Code greffe : 2501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BESANCON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 00708

Numéro SIREN : 519 085 419

Nom ou dénomination : BORDINI FINANCE

Ce dépôt a été enregistré le 21/12/2021 sous le numéro de dépôt 7317

Désignation de l'entreprise S.A.S BORDINI FINANCE Néant ☐

Adresse de l'entreprise 51 IMPASSE DU CRAS 25410 DANNEMARIE SUR CRETE

Numéro SIRET * 5 1 9 0 8 5 4 1 9 0 0 0 1 7

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

Exercice N clos le 3 0 0 6 2 0 2 1 Exercice N-1 clos le 3 0 0 6 2 0 2 0

		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4	
ACTIF						
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles					
	Fonds commercial *	010				
	Autres *	014				
	Immobilisations corporelles *	028	7 820	030 2 000	5 820 6 820	
	Immobilisations financières * (1)	040	15 100	042	15 100 15 001	
	Total I (5)	044	22 920	048 2 000	20 920 21 821	
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
	Marchandises *	060	37 650	062	37 650 158 715	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070	
		Autres * (3)	072	140 130	074	140 130 136 335
	Valeurs mobilières de placement	080	91 641	082	91 641 21 641	
	Disponibilités	084	680 656	086	680 656 663 831	
	Charges constatées d'avance *	092	151	094	151 1 114	
	Total II	096	950 228	098	950 228 981 637	
	Total général (I+II)	110	973 147	112 2 000	971 147 1 003 458	
PASSIF						
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		8 000 8 000		
	Ecart de réévaluation	124				
	Réserve légale	126		800 800		
	Réserves réglementées *	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131		132 743 427 334 380		
	Report à nouveau	134				
	Résultat de l'exercice	136		(6 374) 409 046		
	Provisions réglementées	140				
	Total I	142		745 852 752 227		
	Provisions pour risques et charges	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		136 233 151 315		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		435 6 427		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	87 200	172 88 627 93 489		
	Produits constatés d'avance	174				
	Total III	176		225 295 251 231		
Total général (I + II + III)	180		971 147 1 003 458			
RENOUVELLEMENTS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195 120 998	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182 99	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2021

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise S.A.S BORDINI FINANCE

Néant

*

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le
13 0 0 6 2 0 2 1Exercice N-1 clos le
13 0 0 6 2 0 2 0

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210	143 000	
	Production vendue	biens	215	214		
		et livraisons intracommunautaires				
		services *	217	218		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
	Autres produits			230	0	0
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	143 000	0
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	21 906	158 715
	Variation de stock (marchandises) *			236	121 065	(158 715)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240		
	Autres charges externes * :	dont crédit bail :		242	4 946	8 445
		- mobilier				
		- immobilier				
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243	244	804	618
	Rémunérations du personnel *			250	19	46
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	565	1 150
	Dotations aux amortissements *			254	1 000	1 000
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	262		0
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
	Total des charges d'exploitation (II)			264	150 306	11 259
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	(7 306)	(11 259)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			280	1 921	110 888
	Produits exceptionnels			290		565 250
	Charges financières			294	931	378
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347	300		250 150
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348			
	Impôts sur les bénéfices *			306	58	5 305
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)			310	(6 374)	409 046
	B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314 6 374
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles *			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324	58	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247		330	9 684	
		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248			
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			251		
		(Part de loyers dispensés de réintégration)	249			
DÉDUCTIONS	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997
	Entreprise nouvelle (44. sexies)	986				
	Zone franche urbaine (44. sexies et octies A)	987				
	Zones de restructuration de la défense (44. septies)		127			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981				
	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989				
	Divers, dont ZFA NG (44. quaterdecies)	345				
	Investissements outre-mer	344				
	Créance due au report en arrière du déficit		346			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G			993		
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			352	384	354
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			356		
	Déficits antérieurs reportables : *					360
		donc imputés sur le résultat :				
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS			370	384	372

BORDINI FINANCE
Société par actions simplifiée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 51 Impasse des Cras, 25410 DANNEMARIE SUR CRETE
519 085 419 RCS BESANCON

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 16 NOVEMBRE 2021

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 30 juin 2021

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 juin 2021 s'élevant à - 6 374 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice : -6 374 euros

Au compte "autres réserves" -6 374 euros

Prélèvement sur les réserves :

- sur le compte "autres réserves" 130 000 euros

Des sommes distribuables s'élevant ainsi à 130 000 euros

A titre de dividendes 130 000 euros

Soit 162,50 euros par action

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 15 novembre 2021.

L'associé unique déclare être informé que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables

AM

célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2021 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 130 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
Le Président

"copie certifiée conforme"

